COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NEGOCIATION DES SOCIETES COOPERATIVES D'HLM

Procès verbal de la réunion du 01 février 2007

La Commission Paritaire Nationale s'est réunie au 14 rue Lord Byron, Paris 8^{ème}, le jeudi 1^{er} Février 2007 à 14 heures.

Etaient présents:

Collège employeurs: Mr André ALQUIER (SCP de l'Aude),

Mr Gilbert BAUX (SCP Maison Ardennaise)

Mr François BOURRET (SCP Le Toit Bourguignon)

Mr Jean BROCAIL (C2H- Valenciennes) Mr Pierre Claude DUPRAT (Col Anglet)

Mr Vincent LOURIER (Fédération des coopératives)

<u>Collège salariés</u>: Mme Sylvette PREVEL (CGT), Présidente,

Mr Bernard BLONDEL (CFTC),

Mme Monique CHAZAL (SNUHAB-CGC),

Mr Hassen HAMADACHE (CFDT), Mr Patrice LANGINIER (CGT),

Mme Claudine MARIE-NERON (FO), Mme Jocelyne SYLVA (SNUHAB-CGC)

Secrétaire: Mme Saleha DRICI, Juriste Droit Social à l'Union

Sociale pour l'Habitat

Etaient absents ou excusés: Mr Marc DAMIANS; Mr Daniel DUCORNET (SNP Coop.); Mr JANSSENS (SNP); Mme PAPIN (CFDT).

ORDRE DU JOUR

Il est procédé à la désignation du Président de la Commission Paritaire de négociation pour l'année 2007 (article 5 de la Convention collective nationale des Sociétés Coopératives) par le collège des salariés.

Mme PREVEL (CGT) est désignée Présidente.

COD

1) Approbation du PV des réunions du 19 octobre et 30 novembre 2006 :

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

2) Examen du projet de guide sur le congé de formation économique, syndical et social :

Mr LOURIER informe les membres de la Commission Paritaire que le guide sera diffusé sur le site Internet de la Fédération.

A l'exception de l'abstention de Mr LANGINIER (CGT), l'ensemble des membres de la Commission Paritaire approuve la formalisation et la diffusion de ce document.

3) Négociation annuelle sur les salaires minima :

Le Collège Employeurs informe les salariés que l'indice Insee a augmenté de 1,5 % entre décembre 2005 et décembre 2006.

A l'issue des discussions, les partenaires conviennent d'augmenter les minima selon les modalités suivantes, à compter du 1^{er} février 2007 :

- la constante passe à 305 points;
- la valeur du point passe à 3,25 €.

Ces augmentations sont formalisées dans un protocole d'accord national sur les salaires signé par les représentants syndicaux.

Fin de la séance.

La Secrétaire,

Saleha DRICI

La Présidente,

Sylvette PREVEL